

# Analyses & Résultats

Juillet 2016 - numéro 12

## Utilisation du territoire 2006 - 2015 en Corrèze : Hausse des surfaces artificialisées et des prairies permanentes

Les prairies permanentes représentent 75 % de la SAU corrézienne et progressent de 10 000 ha en 10 ans. Malgré la légère diminution de la population du département entre 2006 et 2015, les surfaces artificialisées se sont accrues à un rythme de 2 % par an et occupent 8 % de la superficie du territoire. En contrepartie, les surfaces en prairies temporaires chutent.

Avec 590 000 ha, la Corrèze représente 7 % de la superficie totale de la région ALPC. Les forêts corréziennes pèsent pour plus de 9 % des surfaces boisées de la première région forestière de France en terme de superficie. Mais la SAU du département est l'une des moins importantes de la région (233 000 ha, avant dernière place devant les Landes).

La part des surfaces artificialisées est comparable à la moyenne régionale (8%). Comparativement à ALPC, l'activité agricole occupe une part moins importante dans le territoire corrézien mais en contrepartie les sols naturels (forêts, landes, friches...) sont plus présents.

La répartition de l'occupation du territoire départementale entre les trois grands postes (nature, agriculture et artificiel) n'évolue que légèrement depuis une dizaine d'années aussi bien en Corrèze que globalement dans la région ALPC.

### Plus de 300 000 ha de sols naturels

Les sols naturels sont la première occupation du sol du département. Ils sont composés à 90 % de sols boisés. Les forêts de chênes sont situées notamment aux pieds des plateaux corréziens et apparaissent souvent en mélange avec du châtaignier ou du hêtre dans des peuplements de feuillus purs. Les forêts de douglas et de sapins sont essentiellement présentes sur le plateau de Millevaches en peuplement de conifères purs.

Les landes occupent 30 000 ha de la superficie et les zones humides les 7 500 ha restants.

Il y a peu d'évolution de ces surfaces sur 10 ans.

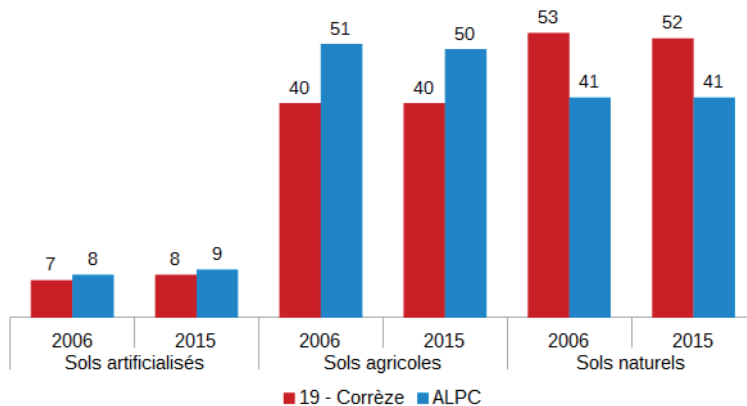
### Basculement des prairies temporaires en prairies permanentes et terres arables

Les sols agricoles représentent 40 % du territoire. En 10 ans, les surfaces allouées à l'agriculture reculent de quelques milliers d'hectares au profit de l'artificialisation.

Les prairies représentent 90% de la SAU. Un basculement des prairies temporaires en prairies

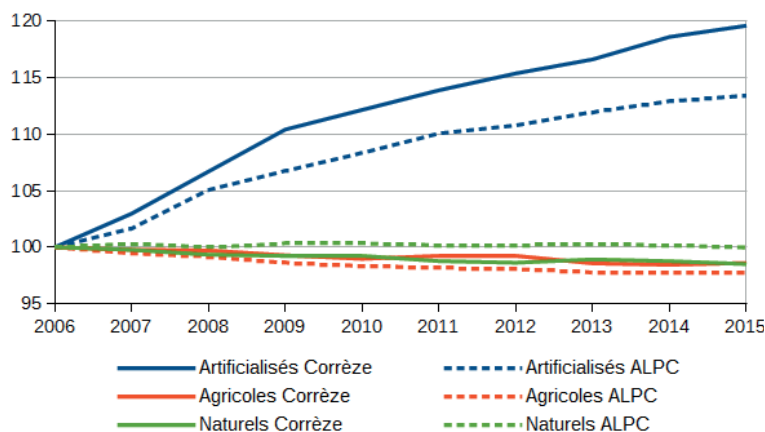
### Relative stabilité de la répartition de l'occupation du territoire entre 2006 et 2015 en Corrèze et en ALPC

valeurs en % d'occupation du sol



Source : SRISSET ALPC - Agreste - Statistique Agricole Annuelle

### Déprises agricoles en Corrèze et en ALPC depuis 2006, base 100 en 2006



Source : SRISSET ALPC - Agreste - Statistique Agricole Annuelle

permanentes et en terres cultivées semble s'opérer. Les surfaces en prairies temporaires ont en effet diminué de 15 000 ha entre 2006 et 2015. Ce recul profite principalement aux prairies permanentes dont les surfaces augmentent de 10 000 ha sur la même période. Les surfaces cultivées se sont accrues de 15 % pour atteindre les 18 600 ha en 2015.

### Un rythme soutenu d'artificialisation des terres

La Corrèze compte plus de 48 000 ha de surfaces artificialisées. Les sols revêtus ou stabilisés (routes, chemins, parkings...) en représentent presque la moitié (21 000 ha). Ils sont talonnés par les pelouses ou les jardins d'agrément (18 000 ha). Le bâti représente 13 % des sols artificialisés.

L'artificialisation des terres progresse à un rythme plus soutenu par rapport à ALPC (2 % par an contre 1,4 %). Environ 800 ha sont artificialisés chaque année.

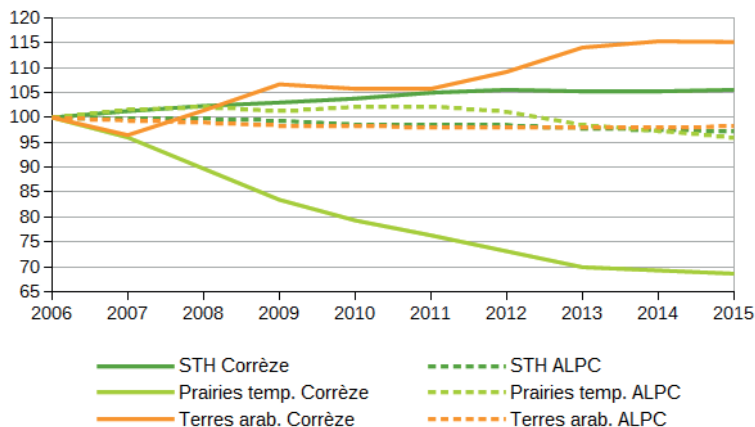
La plupart des évolutions sont concentrées autour des tracés des autoroutes A20 et A89. En 10 ans, des parkings et des centres commerciaux sont érigés mais aussi des quartiers résidentiels se développent. Dans la campagne corrézienne, ce sont plutôt les constructions de bâtiments agricoles ainsi que l'établissement de chemins, par l'abattage de haies végétales, qui contribuent à la hausse des terres artificialisées.

### Projections à 10 et 25 ans : progression de l'artificialisation

Les terres arables ont progressé à un rythme de 1,5 % par an depuis 10 ans. Sur cette base, on estime qu'en 2025 la Corrèze comptera environ 22 000 ha de terres cultivées. En 2040, les surfaces cultivées pourraient atteindre les 27 000 ha et être aussi importantes en surface que les prairies temporaires.

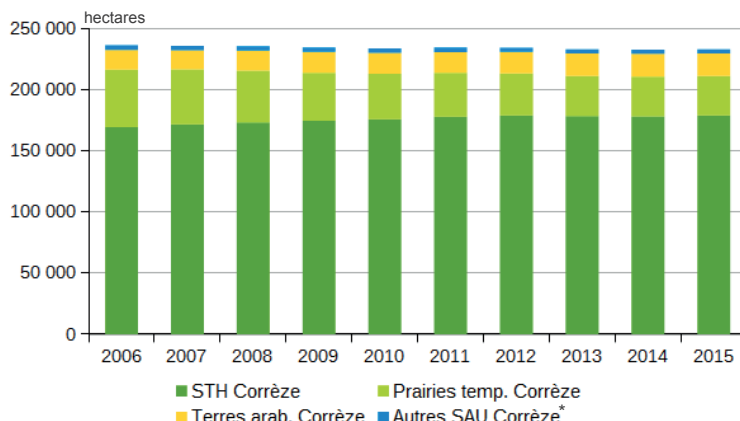
Les surfaces artificialisées se sont accrues de presque 2 % par an depuis 10 ans. Sur la même période, la Corrèze a perdu 1 500 habitants. Selon l'Insee, la population du département devrait passer de 239 000 habitants à 255 000 en 2025 et à 265 000 en 2040. À partir de ces éléments, on estime que les surfaces artificialisées atteindront 58 000 ha en 2025 et 78 000 ha en 2040.

### Substitution des terres arables aux prairies en Corrèze et stabilité en ALPC, base 100 en 2006



Source : SRISSET ALPC - Agreste - Statistique Agricole Annuelle

### Évolution des surfaces agricoles en Corrèze entre 2006 et 2015



\* Autres SAU : vergers, vignes, jardins et vergers familiaux

Source : SRISSET ALPC - Agreste - Statistique Agricole Annuelle

Notes : la Statistique agricole annuelle (SAA) est établie par le service statistique de la DRAAF ALPC. C'est une opération de synthèse utilisant l'ensemble des informations disponibles : enquêtes statistiques, évaluations de correspondants et d'experts, données chiffrées fournies par les organismes techniques professionnels... Les résultats de la SAA sont le fruit d'arbitrages conduisant à des données cohérentes dans le temps et homogènes dans l'espace.

Les projections de population sont issues du scénario dit "central" du modèle "Omphale 2010" de l'Insee et correspondent à un prolongement des tendances démographiques récentes.

©AGRESTE  
2016  
Prix : 2,50 €

Cette publication est disponible à parution sur les sites internet de la statistique agricole : <http://agreste.agriculture.gouv.fr> et de la DRAAF Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes : <http://draaf.aquitaine-limousin-poitou-charentes.agriculture.gouv.fr>

**Agreste**  
la statistique agricole

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt  
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale

LE PASTEL - 22, rue des Pénitents Blancs - C.S. 13916 - 87039 LIMOGES Cedex 1  
Tel : 05 55 12 90 00 - Fax : 05 55 12 92 49  
Courriel : contact.sriset.draaf-aquitaine-limousin-poitou-charentes@agriculture.gouv.fr

Directeur Régional : Yvan LOBJOIT  
Directrice de publication : Valérie ISABELLE  
Rédactrice en chef : Catherine LAVAUD  
Rédacteur : Albin FREYCHET  
Composition - Impression : SRISSET Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes  
Dépôt légal à parution - N° CPPAP : en cours - ISSN : en cours

"Aucune reproduction, même partielle, autres que celles prévues à l'article 41 de la Loi du 11 mars 1957, sans autorisation écrite"

